

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 599 Rect.

présenté par
M. Le Déaut
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 2, insérer les deux alinéas suivants :

« Considérant que la région arctique joue un rôle central dans l'équilibre global du climat de la planète, la France s'engagera à promouvoir auprès des instances européennes et des Nations-Unies, un traité relatif à la protection de l'environnement arctique, s'appuyant sur la convention sur le droit de la mer de Montego Bay de 1982. Celui-ci instituera une zone internationale, limitant les activités dans les eaux, les fonds marins et leur sous-sol, au-delà des limites territoriales des États riverains, si les activités comportent un risque pour l'environnement arctique et mondial.

« Pour tenir compte de l'urgence écologique, la France demande la création immédiate d'une commission scientifique internationale sur l'arctique, qui donne des avis et formule des recommandations à la communauté internationale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'océan arctique joue un rôle central dans l'équilibre du climat. Le fonctionnement de la machine climatique est garanti par l'équilibre existant entre l'extrême chaleur équatoriale et le froid des deux régions polaires. Au Sud, le froid est assuré par la présence de l'Antarctique, étendue d'eau douce gelée de 2,5 kilomètres d'épaisseur et grande comme vingt-sept fois la France, au Nord par une banquise dont l'épaisseur moyenne est de 2,70 mètres. Une étude, récemment parue dans la revue Science, montre que la fonte annuelle de la calotte glaciaire groenlandaise est passée, entre 1996 et 2000, de 90 à 220 km².

Les courants marins sont, eux aussi, concernés par les évolutions climatiques. Ces courants vont des profondeurs des océans vers la surface puis replongent vers les profondeurs. Ils sont fondés sur des différences de température (l'eau froide étant plus dense que l'eau chaude) et de

salinité (l'eau salée est plus dense que l'eau douce) entre les différentes couches de l'océan. Les plus profonds sont les courants thermohalins, ceux qui circulent plus en surface constituent la circulation thermocline. Ainsi, le Gulf Stream (thermocline) est un courant qui évacue une partie de la chaleur du Golfe du Mexique vers l'Atlantique Nord. Associé aux courants atmosphériques atlantiques, il contribue au réchauffement de la zone, tempérant ainsi les rigueurs de l'hiver. La fonte des blocs de glace qui se détachent de l'Atlantique Nord, comme l'augmentation attendue des précipitations dans les hautes altitudes (notamment dans le Nord de l'Europe et du Canada), refroidissent les océans et diminuent le taux de sel. Cela modifie la circulation des courants marins. Moins salée, l'eau perd en densité, elle tend alors à demeurer en surface et à être moins remplacée par les eaux tièdes provenant du Golfe du Mexique. Le cycle se trouve ainsi perturbé et des études récentes indiquent que le débit du Gulf Stream a diminué de 30% au cours des cinquante dernières années, que sa circulation a ralenti et que son cours se détourne. Une attitude « cynique » consisterait à penser que cette disparition à terme du Gulf Stream compenserait, en Europe occidentale, le réchauffement climatique. Si cette disparition devait refroidir l'Atlantique Nord Est, elle ne manquerait pas de surchauffer les zones situées plus au Sud. Les courants marins constituent un élément d'un système climatique très complexe et leur modification aurait des conséquences encore peu prévisibles, ce que les scientifiques appellent une « surprise climatique ».

En 2007, les records de fonte de la banquise ont été atteints. L'Union européenne va aborder cette question à Monaco, en novembre 2008. Il semblerait que la seule réponse apportée soit celle de la création d'un observatoire scientifique. Cette proposition est insuffisante au vu de l'état de l'océan arctique. Cinq Etats sont riverains de l'océan arctique (Russie, Canada, Etats-Unis, Norvège et Danemark), un seul est membre de l'Union européenne. En 1992, j'avais rédigé un rapport de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques préconisant un moratoire sur l'exploitation des ressources minières en antarctique. Le 1er Ministre de l'époque, Michel Rocard, avait été le promoteur d'une interdiction des activités relatives aux ressources minérales de l'Antarctique. Nous devons reprendre 15 ans plus tard une démarche similaire, mais avec des principes de gestion différents, pour protéger l'environnement arctique.

De même, Michel Rocard avec d'autres députés européens viennent de déposer au Parlement européen une proposition de résolution commune sur la gouvernance arctique. Celle-ci suggère notamment un projet de traité relatif à la protection de l'environnement arctique sur la base d'un projet préparé par le Cercle Polaire au Parlement.